

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 FEVRIER 2021****N°2021_002,**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

et le 02 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Forum situé Cours Vallier, sous la présidence de Monsieur MOCELLIN Raphaël, Maire et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 27 janvier 2021.

Nombre des membres en exercice : 29

Présents :

Raphaël MOCELLIN, Monique VINCENT, Christian DREYER, Imen ALOUI, Bernard FESTIVI, Nicole NAVA, Véronique TODESCO, Alain RENAULT, André GILOZ, Marie-Hélène BALLOUHEY, Xavier PAGES, Mylène MATRAS, Mathieu GERMAIN, Jules JANY, Olivia JACQUOT, Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO, Jean-Luc PIQUER, Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN, Jonathan SOEN, Christophe GHERSINU.

Absents représentés :

Jean-Yves BALESTAS qui a donné pouvoir à Monique VINCENT, Patricia ODDOUX qui a donné pouvoir à Imen ALOUI, Ginette PEVET qui a donné pouvoir à Christian DREYER, Ségolène CLEMENT qui a donné pouvoir à Mathieu GERMAIN, Benjamin ARMAND qui a donné pouvoir à Nicole NAVA, Lucile VIGNON qui a donné pouvoir à Jacques LASCOUMES.

Objet : Budget primitif 2021 - Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire, au côté de Madame Monique VINCENT, 1^{ière} Adjointe à la Politique des affaires générales, des ressources financières et humaines, de la démocratie participative, rappelle que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.


Ce débat situera les tendances économiques internationales et nationales, apportera un éclairage sur l'évolution du contexte de l'action publique locale, et permettra de mettre en lumière les évolutions financières de la collectivité.

Il permettra également d'exprimer les orientations voulues pour lesquelles Monsieur le Maire proposera cette année encore, un schéma sans augmentation des taux d'imposition communaux.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources, Intercommunalité, Mutualisations et Démocratie participative du 03 décembre 2020,

.../...

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

Envoyé en préfecture le 05/02/2021
Reçu en préfecture le 05/02/2021
Affiché le 
ID : 038-213804164-20210202-2021_002_AR-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 FEVRIER 2021**

N°2021_002 suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du débat d'orientations budgétaires présenté.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Le Maire,
Raphaël MOCELLIN**



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 05 février 2021
et publication ou notification du 05 février 2021**